

Avis sur l'arrêt de la carte communale de Saint-Pardoux



Le conseil municipal de la commune de Saint-Pardoux a arrêté par délibération du 22 mai 2026 son projet de carte communale (CC). La commune a sollicité, par courrier du 4 juin 2026, l'avis du Département du Puy-de-Dôme dans le cadre de la consultation des personnes publiques associées prévue par l'article L. 123-9 du Code de l'Urbanisme.

Certaines modifications peuvent avoir une incidence sur des politiques menées par le Département (reconquête des centres-bourgs, habitat plus durable et moins consommateur d'espaces, diversité écologique, voirie, etc.).

La commune de Saint-Pardoux, actuellement au Règlement National d'Urbanisme (RNU), souhaite se doter d'une carte communale pour mener une réflexion globale sur son développement.

Le projet communal se positionne sur un gain d'une vingtaine d'habitants supplémentaires à horizon 2035 représentant une moyenne d'un nouveau ménage par an jusqu'en 2035.

Les différentes réunions associant les personnes publiques ont permis de travailler le zonage.

Ainsi, les secteurs constructibles ont été resserrés au plus près des zones constructibles existantes : autour de l'enveloppe urbaine existante du bourg, du village de Montpeidon et du secteur de la Plaine. Ces zones constructibles pour l'habitat (ZC) et pour la vocation économique (ZCa) offrent des possibilités limitées de développement de l'urbanisation. Ainsi, les enveloppes construites et ouvertes à la construction se concentrent sur une surface de 18,19 hectares, soit 1,13 % du territoire communal.

Les zones humides et les zones dédiées à l'agriculture évoquées par les personnes publiques associées ont également été prises en compte. De même, la zone d'activité du secteur « Les Plaines » a exclu certaines parcelles pour tenir compte du périmètre de 300 mètres de protection d'un plan d'eau concerné par la loi Montagne.

Après consultation et analyse du document, le Département émet un **avis favorable sans réserve, ni observation concernant l'arrêt de la carte communale de Saint-Pardoux.**